

# Strategic vision for flexible and innovative e-services *Openness*

Erwin De Pue

Directeur général de l'Agence pour la Simplification Administrative

18 novembre 2020

# Ouverture des données publiques

- En droit > Directive open data - psi 2019/1024. Loi du 4 mai 2016 (réutilisation). AR du 2 juin 2019 (conditions).
- En théorie > Toutes les données publiques sont disponibles, facilement accessibles et de manière dynamique (API, bulk download), gratuitement, dans des formats ouverts et interopérables.
- En pratique, au niveau fédéral belge >
  - Comment guider la mise à disposition selon la situation particulière de chaque autorité publique : quantité et qualité de données, moyens techniques et humains, budget, expertise, volonté administrative et politique?
  - Coût : l'ouverture des données « as is » atteint ses limites. Comment financer en proposant (gratuitement) des données de qualité tout en garantissant le travail des autorités à moyen et long termes?
  - Sécurité et vie privée (RGPD) : c'est un enjeu important mais l'expérience de la task force open data a montré que c'est souvent une excuse pour ne pas ouvrir les données.

# S'approprier la vision stratégique

- Nous avons aussi fait le constat que plus d'ouverture passera par une gestion plus centralisée des données.
- Décloisonner pour :
  - Dépendre moins de la situation particulière de chaque autorité pour améliorer la standardisation, l'interopérabilité, l'expertise, etc.
  - Défendre un budget commun pour mettre à disposition les High Value Dataset (dans un premier temps) et réaliser des économies d'échelle!
  - Garantir aux autorités publiques et aux réutilisateurs le respect de la vie privée (anonymisation).
- Décloisonner = ouvrir et partager les données publiques entre administrations = rendre les services publiques plus efficaces (only once, impact assessment, etc.)

# Q & A

[erwin.depue@premier.fed.be](mailto:erwin.depue@premier.fed.be)  
[opendata@belgium.be](mailto:opendata@belgium.be)